

l'inf

La lettre des infirmières libérales en PACA

20
février
2020

MARSEILLE
Parc Chanot
Palais des Congrès

**JEUDI
19
MARS
2020**

Sommaire

Check-up info
Les dossiers
L'URPS et vous
Vrai ou Faux

Celui qui n'est pas assez courageux pour prendre des risques n'accomplira rien.

Mohamed Ali

Le mot de la présidente

Que 2020 vous apporte qualité de vie avec santé et bien-être à vous et à vos familles.

2020, c'est l'année des infirmières et des sages-femmes, qu'elle soit celle de la reconnaissance de nos compétences, de nos valeurs, de nos savoir-faire et savoir-être.

Notre forum s'ouvre sur le futur avec l'infirmière connectée. De notre aptitude à intégrer et à utiliser le numérique, dépend notre exercice, notre visibilité. Ensemble, nous sommes déjà reconnues, ensemble continuons. Au 19 mars à Marseille.

Lucienne CLAUSTRÉS BONNET

FORUM RÉGIONAL DE L'INFIRMIÈRE LIBÉRALE EN PACA

7^e édition

La e-santé dans l'exercice libéral

Programme et inscription :
www.forum-infirmiere-paca.fr

urps infirmière
PACA
Union Régionale
des Professionnels de Santé

www.urps-infirmiere-paca.fr



Check-up info

7^{ème} Forum régional de l'infirmière libérale en PACA : Programme

8h : Accueil du public

9h : Ouverture du forum

9h30 : Conférence plénière "La e-santé dans l'exercice libéral"

Animée par *Sylvie Fontlupt*

De l'IDEL à l'e-DEL

- François Vialla, Professeur Droit & santé, Université de Montpellier
- Impact de l'intelligence artificielle sur l'exercice libéral infirmier
- David Sainati, Fondateur de Medappcare "mieux vivre connecté"

10h30 : Pause au cœur des stands

11h : Reprise de la conférence plénière

Table ronde sur l'intelligence artificielle et les IDEL

- Lucienne Claustres, Présidente URPS infirmière PACA
- David Naudin, Coordonnateur du pôle de recherche médical, APHP
- François Vialla
- David Sainati
- Représentant de l'ARS PACA
- Échanges avec la salle

Animation humoristique

- Julien Strelzyk

12h30 : Déjeuner et visite des stands

14h : Ateliers au choix

- Projet de permanence des soins à Annot et Entrevaux
URPS infirmière PACA et les IDEL
- Les différents actes de télé-médecine
David Grandgirard, Parsys télé-médecine
- Retour sur l'enquête des EIGS auprès des IDEL
Dr Stéphanie Gentile et Valérie Poncet, PASQUAL
- Les nouveaux outils en cancérologie
Réseau Régional de Cancérologie OncoPaca-Corse
- Ateliers des exposants :
 - IDOMED
 - Societea
 - Crédit Agricole

17h : Clôture du forum

Préprogramme susceptible d'être modifié.

IN

OFF

Infos pratiques

Tarifs :

- 50€ avec déjeuner *
- 35€ sans déjeuner

Adresse :

- Palais des Congrès du Parc Chanot
Rond-point du Prado
13008 Marseille
- Parking Parc Chanot : 5€ la journée

* Uniquement sur réservation lors de votre inscription avant le 01/03/20

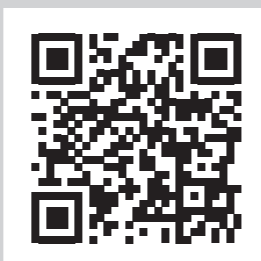
Nouveau :

Bénéficiez de navettes gratuites au départ de Nice, Cannes, Gap et Digne-les-Bains.

Inscrivez-vous

Renvoyez le coupon-réponse reçu par courrier ou rendez-vous sur :

www.forum-infirmiere-paca.fr



Check-up info

La e-santé dans l'exercice libéral

Tournée vers l'avenir, l'URPS Infirmière PACA organise son 7^{ème} forum autour de l'évolution de la profession face à l'essor de la e-santé.



© Adobe Stock / Phoniamphoto

Devenir un leader mondial de l'expertise en intelligence artificielle (IA), tel est l'objectif ambitieux de la stratégie nationale présentée en mars 2018 par le Président de la République. 1,5 milliards d'euros seront consacrés sur l'ensemble du quinquennat à ce nouvel enjeu majeur. L'accent sera mis sur la recherche, l'ouverture des données et les perspectives éthiques ou sociétales.

L'intelligence artificielle s'intéresse à toutes les activités humaines, certains secteurs sont plus avancés que d'autres, notamment en santé pour améliorer l'efficacité des soins et la qualité de vie des patients : opérations assistées, suivi des patients à distance, prothèses intelligentes, traitements personnalisés...

De nouvelles solutions de médecine « numérique » et de pilotage de données de santé émergent chaque semaine. **La santé du futur sera-t-elle totalement informatisée ?**

Selon la Haute Autorité de Santé, la e-santé « recouvre un vaste domaine d'applications des technologies de l'information et de la télécommunication au service de la santé. » En tirant profit des immenses possibilités d'internet, elle s'appuie sur les objets connectés et applications pour smartphones. Télé-santé, télé-médecine, m-santé (mobile santé) et dossiers électroniques de santé sont autant d'applications déjà largement utilisées et éprouvées. Celles-ci poursuivent leur développement à plein régime.

Une plénière dédiée à l'IA le matin

Certains professionnels de santé peuvent appréhender l'ère du numérique et craindre son impact sur leur exercice. Pourtant l'IA, déjà omniprésente, est utilisée au quotidien dans la vie privée comme professionnelle, parfois même sans que les usagers en aient pleinement conscience.

Notre 7^{ème} forum s'attachera à démystifier l'intelligence artificielle, en vous exposant la stratégie régionale dédiée, les outils présents et à venir, leurs avantages et inconvénients, l'évolution des pratiques de soins, et en particulier celle des infirmières libérales.

Et des ateliers interactifs l'après-midi

Pour illustrer les propos de la plénière, les ateliers seront dédiés à différents outils numériques à destination des infirmières libérales. Des exemples de télé-médecine et de téléconsultation vous seront présentés.

Vous pourrez également participer à des démonstrations pratiques l'après-midi dans le hall des exposants.

Nous vous attendons nombreux pour contribuer à la richesse des échanges consacrés à cette thématique actuelle et ambitieuse.

Zoom sur

Le BSI, un outil dédié aux IDEL

Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) est le nouvel outil mis en ligne depuis janvier sur Ameli pro pour les patients de 90 ans et plus.

Il remplacera peu à peu la DSI.

Son objectif est de mettre en valeur l'ensemble des interventions effectuées par les IDEL pour une prise en charge holistique du patient, dans tous les domaines :

- alimentation,
- mobilité,
- hygiène,
- appareil cardio-respiratoire,
- élimination,
- traitements et douleur,
- soins éducatifs et relationnels.

Il prend également en compte les actes de la NGAP.

Lors du forum, vous pourrez rencontrer syndicats, CPAM et organismes de formation pour avoir des informations complémentaires.

En savoir plus :

Consulter le mémo de la CPAM sur le BSI avec le QR Code ci-dessous.





Les dossiers

Que deviennent les données de santé informatisées ?

Protégées par le serment d'Hippocrate depuis près de 2400 ans, les données de santé ont considérablement évolué depuis le développement du numérique et des objets connectés.

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) définit les données de santé comme étant « des données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (...) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. » Cette notion recouvre donc l'ensemble des données produites par les professionnels de santé mais également celles produites hors parcours de soins, par exemple par les développeurs d'applications.

Toutes les données sensibles (santé, adresse, date de naissance et/ou de décès...) font l'objet d'une réglementation garantissant le respect de la vie privée des personnes*. Exit donc la collecte, le traitement et la commercialisation de ces données, sauf consentement « clair et explicite » de la personne concernée, qui doit être préalablement informée de la finalité et du cadre dans lequel elles seront utilisées.

Des supports de stockage sécurisés

L'explosion des données sensibles en a fait l'objet d'une forte convoitise. Les espaces de stockage ont dû se conformer aux règles en vigueur pour palier à un possible mésusage. Le Code de Santé Publique impose aux professionnels de santé de mettre en œuvre un accès contrôlé aux locaux hébergeant les serveurs ou d'utiliser des serveurs externes certifiés par le Ministère de la Santé (agrées données de santé). Des mesures techniques de protection doivent être adoptées comme les pare-feux, les anti-virus, les filtres ou encore l'accès aux postes de travail via la carte de professionnel de santé.

Les infirmiers libéraux sont tenus de protéger les données de leur cabinet et les données administratives et personnelles de leurs patients. Les logiciels métiers et le BSI se sont adaptés en utilisant des serveurs agréés. Les dossiers de soins informatisés et les logiciels de coordination en développement devront en faire tout autant.

Vos données stockées sont donc protégées, mais **attention à vos échanges hors messagerie sécurisée !**

En savoir plus sur le RGPD et IDEL :

www.cnil.fr/fr/rgpd-et-professionnels-de-sante-liberaux-ce-que-vous-devez-savoir



© Adobe Stock / Fotogestbeber

Les messageries sécurisées

L'application du RGPD, le 25 mai 2018, a rendu obligatoire l'utilisation d'une messagerie sécurisée pour l'échange de données de santé entre professionnels de santé. Les échanges non protégés engagent donc votre responsabilité d'infirmière.

L'ASIP Santé et l'Assurance Maladie ont déployé un espace numérique de confiance MSSanté, regroupant un ensemble d'opérateurs de messageries et respectant des exigences de sécurité et d'interopérabilité. Cet espace donne également accès à un annuaire de professionnels de santé.

A noter également, l'utilisation d'une messagerie sécurisée est un prérequis à l'éligibilité à certains financements nationaux, comme le forfait structure.

Comment fonctionnent ces messageries ?

Les données transitent sur des serveurs intermédiaires mais ne restent stockées que sur votre serveur de messagerie, jusqu'à leur téléchargement sur votre ordinateur ou votre téléphone, qui devient alors le seul site dématérialisé de stockage.

Attention cependant : ni les patients et leurs proches ni les acteurs sociaux** sont autorisés à disposer d'une messagerie sécurisée. L'article 1 du Décret n° 2016-994 borne ces échanges non sécurisés : « *Seules les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées tout en restant dans le périmètre des missions des professionnels réalisant cet échange.* »

Pour faciliter votre adhésion à une messagerie sécurisée, l'URPS Infirmière PACA vous offre la possibilité d'obtenir une adresse Médimail, en vous inscrivant sur le site de référencement infirmier www.infirmiere-paca.fr.

* Loi Informatique et Libertés, RGPD, Code de la Santé Publique

** Des messageries sécurisées pour les professionnels des secteurs sociaux ou médico-sociaux sont en projet (déploiement prévu en 2021).



Les dossiers

La santé mentale réorganisée autour du patient ?

L'été 2019, deux députées ont rendu un rapport sur le secteur de la santé mentale qu'elles estiment en crise et pour lequel elles appellent à une réforme urgente.

Selon l'OMS, dans le monde, une personne sur cinq vivant actuellement sera affectée au cours de sa vie par un trouble psychique. En France, la situation n'étant guère plus enviable, la santé mentale a été intégrée dans le Plan National Santé 2018-2022.

Dans leur rapport, les députées Martine Wonner et Caroline Fiat accusent l'augmentation des troubles psychiques et le manque de budget corrélé à sa mauvaise répartition. Elles préconisent de réorganiser le parcours santé mentale autour du patient en s'appuyant sur 9 axes dont 3 principaux : réforme du pilotage de la santé mentale, amélioration de la prise en compte des droits des patients et développement de l'hôpital hors les murs.

Pour ce dernier axe, elles plébiscitent des investissements dans l'ambulatoire et les structures de jour, la formation des professionnels de premier recours et le soutien de la coordination des acteurs de proximité.

Des projets déjà amorcés en PACA

Confrontés à ces problématiques sur leur territoire, certains acteurs de proximité de PACA n'ont pas attendu ces conclusions pour amorcer des projets pluriprofessionnels via l'exercice coordonné que permettent les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Certaines CPTS ont mis en place un parcours spécifique, comme celle d'Aix Sainte-Victoire, avec pour objectif de faciliter la transmission d'informations entre professionnels de santé et d'assurer le relai des entrées et sorties d'hospitalisation, tout en renforçant le rôle du médecin traitant.

D'autres CPTS, dont Actes Santé (14, 15 et 16^{ème} arrondissements de Marseille) ont intégré le projet du GHT Hôpitaux de Provence « Modalités d'essaimage des outils de coopération construits par les professionnels de ville et hospitaliers pour les parcours complexes de patients. »

L'URPS infirmière PACA, sensibilisée aux difficultés de prise en charge à domicile de ces patients, travaille à l'élaboration d'une expérimentation en partenariat avec la PTA Pratic Santé et la CPTS Itinéraire Santé (11, 12 et 13^{ème} arr. de Marseille). Visant à faciliter le retour et le maintien des patients à domicile tout en anticipant les ruptures de parcours, l'expérimentation permettrait également de soutenir et d'accompagner les IDEL prenant en charge ces patients.

Ce projet a reçu un avis très positif des différentes structures sollicitées et sera prochainement déposé à l'ARS PACA pour un déploiement espéré courant 2020.

Lors de notre Forum, un espace dédié aux CPTS vous permettra de les rencontrer et d'échanger sur les projets concernant votre secteur.

Consulter le rapport Wonner Fiat sur le site de l'URPS :

www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/la-prise-en-charge-de-la-sante-mentale/

Zoom sur

Le Gérontopôle Sud : une nouvelle plateforme de ressources



Depuis quelques mois, les professionnels de santé de la région peuvent recourir au nouveau centre d'expertise en gérontologie : **le Gérontopôle Sud.**

Outre sa mission de diffusion d'informations et de valorisation de projets à destination des personnes âgées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, il offre un accès à l'Atlas du vieillissement, une plateforme d'indicateurs démographiques, économiques et sociaux.

L'URPS Infirmière PACA est membre de cette association.

En savoir plus :

www.gerontopolesud.fr



© Adobe Stock / Missy



L'URPS et VOUS

Patients sous AVK : début d'une expérimentation en PACA

Réduire la durée du parcours de soins tout en améliorant la qualité des soins et la sécurité des patients sous antivitamine K (AVK) ? C'est l'objectif du projet Di@pason.

Le vieillissement de la population et l'élargissement des indications de prescription induisent une augmentation du nombre de patients traités par AVK. En fluidifiant le sang, ce traitement présente un risque de complications hémorragiques ou thrombotiques, et nécessite des mesures régulières de temps de coagulation (INR).

Réduire le temps entre le prélèvement sanguin et les résultats contribue à l'amélioration de la qualité des soins et à la sécurité des patients, en autorisant une réponse adaptée très rapide.



C'est le but de l'expérimentation Di@pason (Art 51 loi LFFS), qui donne lieu à des résultats d'INR quasi immédiats (15 min contre 6 à 12h actuellement), grâce à un dispositif connecté entre l'infirmière, le biologiste et le médecin.

Concrètement, il s'agit pour l'infirmière de pouvoir réaliser des INR en tous lieux à partir d'une goutte de sang prélevée au doigt du patient, et d'obtenir rapidement des résultats validés par le biologiste. En coordination avec le médecin, l'infirmière peut alors adapter la posologie du traitement en cas de protocole établi, ou déclencher une prise en charge médicale immédiate.

Un déploiement en PACA en 2020

Testée et validée à petite échelle sur certains territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Grand Est, l'expérimentation couvre aujourd'hui les régions Occitanie, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le cahier des charges prévoit l'inclusion de 10 000 patients la première année, avec un financement de 5.6 millions d'euros sur le fonds pour l'innovation du système de santé. Un forfait de 150 € par trimestre prend en charge l'ensemble des actes biologiques et infirmiers relatifs à la mise en œuvre de ce nouveau parcours de soins.

Déployé sur les 6 régions début 2020, Di@pason se poursuivra sur 18 mois et pourrait à terme être étendu à d'autres pathologies chroniques dont le suivi repose sur la réalisation régulière de mesures biologiques.

En savoir plus sur l'expérimentation :

www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/experimentation-diapason-bientot-en-region/

A venir

Nouvelles parutions de l'URPS

En assistant au 7^{ème} forum de l'infirmière libérale en PACA, vous vous verrez remettre avec votre Welcome pack les dernières parutions de l'URPS, notamment :

- La fiche « **L'IDEL face aux accidents d'exposition au sang** » avec définition, facteurs de risques, mesures de prévention et conduite à tenir.
- Une fiche sur les **violences conjugales**, indiquant la posture appropriée de l'infirmière face à cette situation.

Vous pouvez télécharger tous les documents de l'URPS sur notre site internet, dont un **guide de l'exercice libéral infirmier** qui sera prochainement disponible.

Alors bonne lecture !

Accéder aux documents de l'URPS : www.urps-infirmiere-paca.fr



L'URPS et VOUS

IDEL, participez à une journée de sensibilisation grand public !

L'URPS Infirmière PACA organise une journée de sensibilisation au diabète et à l'hypertension artérielle à destination du grand public.

Le **diabète et l'hypertension artérielle** représentent les premières dépenses de l'assurance maladie et augmentent le risque de dépendance. En parallèle, le grand public sous-estime souvent leurs conséquences potentielles. C'est pourquoi, le **mardi 7 avril 2020**, à l'occasion de la journée mondiale de la santé, votre URPS organise une journée d'information et de sensibilisation au dépistage de ces pathologies.



Afin de promouvoir le rôle de la profession dans le repérage des facteurs de risque, nous invitons les infirmières libérales de la région à mener cette action auprès de nos administrateurs.

Cette opération, réalisée avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, de l'Assurance Maladie et de l'ARS PACA, se déroulera à :

- Marseille,
- Avignon,
- Toulon,
- Nice,
- Gap,
- Digne-les-Bains.

Des structures temporaires seront érigées sur les lieux emblématiques de ces villes.

Pour nous rejoindre : www.urps-infirmiere-paca.fr/vie-union/journee-sensibilisation-idel-diabete-hypertension/

Retour sur les semaines de vaccination antigrippale

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'URPS infirmière PACA a organisé les semaines de sensibilisation à la vaccination antigrippale par les infirmières libérales. Ainsi, les IDEL de la région ont effectué des permanences vaccinales à leur cabinet du 11 au 24 novembre 2019. Vous avez déclaré en moyenne par IDEL :



16 vaccinations
au cabinet durant la
permanence

2h par jour de
permanence au cabinet
pendant **5 jours**

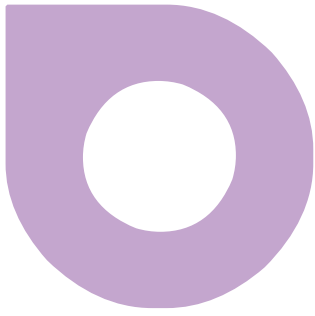


32 vaccinations
à domicile ou au cabinet
entre le 15/10 et le 03/12

**Une baisse
de 56%**

du nombre de
vaccinations
effectuées
à la même période
l'année précédente





Piqûre de rappel

vrai **ou** faux ?



Il est impératif d'être dans le cadre d'une série de soins pour qu'une infirmière puisse établir une prescription.

FAUX,

Certaines prescriptions dérogent à l'arrêté de mars 2012 : Vous pouvez notamment conseiller le vaccin antigrippal et effectuer la vaccination des patients majeurs (y compris primo-vaccination), hors cadre d'une série de soins infirmiers et sans prescription médicale*.

Vous pouvez aussi prescrire :

- Des substituts nicotiques** en dehors d'une série de soins, à condition de le faire sur une ordonnance dédiée, mentionnant votre numéro d'ADELI,
- Le renouvellement à l'identique des contraceptifs oraux pour des ordonnances de moins d'un an***.



© Adobe Stock / Syda Productions

* Décret du 25 septembre 2018 modifiant l'article 4311-5-1 du Code de la Santé Publique.

** Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, publiée au Journal officiel du 27 janvier 2016.

*** Décret 2012-35 du 10 janvier 2012.

Dans le cadre d'une série de soins infirmiers, il est possible de faire une prescription infirmière pour les antiseptiques.

VRAI,

En plus des produits prescriptibles depuis 2012, la loi « *Ma Santé 2022* » autorise les infirmiers à prescrire des antiseptiques et du sérum physiologique à prescription médicale facultative.

Consulter les textes législatifs en vigueur :

www.urps-infirmiere-paca.fr/legislatif/textes-concernant-lexercice-liberal/

agenda

04 février 2020

Journée mondiale contre le cancer

Du 16 au 29 mars 2020

Semaines d'information en santé mentale

19 mars 2020

Forum de l'infirmière libérale en PACA
Marseille

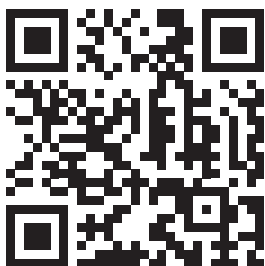
07 avril 2020

Journée de sensibilisation par les IDEL :
diabète et hypertension

Avignon, Digne, Gap, Marseille, Nice, Toulon

07 avril 2020

Journée mondiale de la santé



Rejoignez-nous sur
notre site Internet URPS
www.urps-infirmiere-paca.fr

Parution : 12 700 exemplaires

Directrice de la publication : Lucienne Claustres

Comité de rédaction : Danielle Babuska, Christophe Barcelo, Marc Bichel, Christine Bouchet-Lagrué, Sylviane Bourdiac, Jean-Luc Ferracci, Jean-Louis Guidera, Catherine Kirnidis, Josiane Lauricella, Marianne Pache, François Poulain, Laurence Rousselet.

Conception / Création : agence atelierCo, www.atelier-co.com

Exécution graphique : Clara Castel, Impression : SIRIS

Ne pas jeter sur la voie publique.

URPS Infirmière PACA

Espace Valentine, Bât. A
1, montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE
04 91 87 54 38

